

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023 à 18h00

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 3 novembre 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

**Membres en exercices: 9**

**Présents : 8**

**Présidence:** FILLET Pierre-Louis,

**Conseillers municipaux:** BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria, REIN Murielle,

**Absent:** DROGUE Christophe

**Nombre de votants: 8**

**Secrétaire de séance:** BAUDRIER Marie-Odile

**Autre personne présente:** LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

**Ordre du jour :**

**1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023**

**2 Budget**

Décision modificative sur le budget principal

**3 Personnel**

Suppression du poste d'agent d'animation à 14h30

Tableau des effectifs des emplois permanents

**4 Ecole et périscolaire**

Conseil d'école

Accueil périscolaire du mercredi

**5 Fonctionnement du conseil municipal**

Point sur les commissions municipales

Plan communal de Sauvegarde

Commémoration du 18 mars 1944

**6 Bâtiments et aménagements communaux**

Réhabilitation de la Grange Marcon

Logement Poste

Eclairage arrêt du bus collège

**7 Véhicule communal**

Vente du véhicule Nissan Navarra

**8 Urbanisme**

Parcelle A 386

**9 Intercommunalité**

Achat arceaux vélos

Projet Espace Vie Sociale

**10 Eau assainissement**

Abonnement et tarif de l'eau

**11 Fibre**

Point sur le déploiement de la fibre

**12 Sentiers**

Nouvel itinéraire de randonnée Bois de l'Allier et Petite Cornouze

**13 Points divers**

Renforcement du réseau BT à partir du poste de la Matrassière

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

### **1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023**

Le procès verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2 Budget**

Décision modificative sur le budget principal en investissement

Ce point est annulé car finalement sans objet.

### **3 Personnel**

Suppression du poste d'agent d'animation à 14h30

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 septembre 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2023 créant un poste d'Adjoint d'animation à raison de 17.5 heures hebdomadaires,

Considérant que l'entretien et le rangement de l'école maternelle demandent l'attribution d'un nombre supplémentaire d'heures, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification supérieure à 10% de la durée initiale de l'emploi est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée,

-la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation territorial permanent à temps non complet à raison de 14h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 7 septembre 2023,

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation territoriaux,

Grade : Adjoint d'animation                      - ancien effectif 1  
  - nouvel effectif 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre Charges de personnel.

Tableau des effectifs des emplois permanents

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité comme suit à compter du 10 novembre 2023:

Poste Emploi					Agent
Date et N° de délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Statut de l'Agent
<b>Filière Administrative</b>					
6 mai 2019 2019_20	Adjoint administratif	C	35h	Secrétaire de mairie	Titulaire
<b>Filière Technique</b>					
5 mai 2021 2021_17	Adjoint technique	C	35h	Agent technique	Titulaire
<b>Filière Médico-sociale</b>					
3 juin 2019 2019_30	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe	C	35h	ATSEM	Titulaire
<b>Filière Animation</b>					
6 juillet 2023 2023_22	Adjoint d'animation territorial	C	17h30	Agent d'animation	Contractuel

-PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

- DIT que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **4 Ecole et périscolaire**

### Conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le mardi 7 novembre.

Les effectifs pour cette année scolaire: maternelles: 25 élèves (8 en petite section, 10 en moyenne section et 7 en grande section), primaires: 41 élèves: 4 CP, 10 CE1, 8 CE2, 5 CM1 et 14 CM2.

### Les Projets de l'année

Projets communs aux 3 classes:

Cinéma : 3 séances dans l'année

Musique: 28 séances pas classe

Médiathèque: 9 séances

Ski de fond

Pour les CM1/CM2: création d'une mare, danse avec une Compagnie du Royans en parallèle avec l'EPHAD, travail sur la Commémoration de 1944.

Pour les CE1/CE2: natation avec les élèves de maternelle, projet alimentation, découverte de la ville de Lyon en mai 2024.

Pour les élèves de Maternelle: les contes, thématique sur l'eau et art visuel.

### Accueil périscolaire du mercredi

Un réunion s'est tenue le 16 octobre à la maison de l'Aventure avec des élus des cinq communes. En 2023 Vertapop s'est organisé pour améliorer le fonctionnement de cet accueil au service de la population: la mise en place de la navette électrique (un service apprécié par notre commune éloignée), une meilleure gestion de la structure, une communication plus large auprès des familles, la qualité de l'accueil des jeunes dans la structure. La question se pose pour les années à venir d'une participation des communes soit à la journée-enfant soit par enfant. Le conseil municipal est plutôt favorable à une participation par journée.

Vertapop propose aux communes de mettre sur leur budget pour l'année prochaine le montant de l'année N-1 quelque peu augmenté ce qu'à priori toutes les communes font déjà depuis la mise en place de la convention.

Pour Saint-Julien-en-Vercors, le cout de l'année 2023 est de 1583€, le budget prévisionnel pour 2024 serait de 1624€. En 2023, 8 enfants de Saint-Julien-en Vercors ont bénéficié de cet accueil du mercredi.

Les élus rappellent leur volonté que l'ensemble des communes du Vercors Drôme ainsi que Rencurel puisse participer au financement du service.

## **5 Fonctionnement du conseil municipal**

### Point sur les commissions municipales

sans objet.

### Plan communal de Sauvegarde

Deux élues et la secrétaire de mairie poursuivent le travail sur ce plan communal de sauvegarde qui sera présenté à l'ensemble du conseil municipal avant sa validation lors du prochain conseil municipal.

### Commémoration du 18 mars 1944

Pour l'organisation de cette journée, l'apéritif fourni par la commune sera proposé à la salle des Fêtes, le repas se déroulera ensuite au centre de la Matrassière, qui peut accueillir 100 personnes. Le tarif du repas à la charge des participants sera compris entre 20€ et 25€.

Les enfants des écoles vont participer à cette commémoration. La classe des maternelles devrait travailler sur des poèmes sur la paix et réaliser des dessins. Pour les élèves du primaire, l'enseignante souhaite l'intervention de Pierre-Louis Fillet en tant qu'historien pour leur présenter l'évènement. Une fois le contexte dessiné, il émergera sans aucun doute des idées de la part des élèves.

## **6 Bâtiments et aménagements communaux**

### Réhabilitation de la Grange Marcon

Les élus ont rencontré dernièrement OAP Architecture, le SDED et le CAUE. L'éventualité d'un système de chauffage par géothermie a été abandonné car le cout serait trop élevé.

De bonnes avancées sur le volet architectural avec des propositions techniques d'OAP Architecture.

Une réunion a également eu lieu avec la SCET qui devrait apporter une aide sur les plans juridique et administratif concernant la réalisation du tiers lieu.

Reste désormais à travailler la dimension financière du projet.

Une demande de subvention a été faite auprès du Département.

### Logement Poste

Suite aux infiltrations constatées et à l'intervention de l'entreprise Bourguignon pour réparer le toit, des devis ont été demandés pour la rénovation du plafond endommagé.

### Eclairage arrêt du bus collège

Suite aux travaux sur la toiture de la mairie cet été, le lampadaire en façade a été déposé et pas encore réinstallé. Le lampadaire qui éclaire le parking nord fonctionnait en lien avec le lampadaire déposé. L'absence d'éclairage sur tout le secteur de la mairie et du parking pose des problèmes de sécurité notamment pour les enfants qui doivent prendre le bus du collège. Le SDED a été contacté pour que soit remis en place au plus tôt le lampadaire de la mairie ce qui permettra ainsi de ré éclairer tout le secteur.

## **7 Véhicule communal**

### Vente du Véhicule Nissan Navarra

Deux propositions d'achat du véhicule en l'état ont pour le moment été reçues. Les élus prendront leur décision lors du prochain conseil municipal. D'autres propositions pourraient être faites.

## **8 Urbanisme**

### Parcelle A386

Les élus vont rencontrer l'exploitant des jardins d'Antoine qui serait intéressé par ce terrain.

## **9 Intercommunalité**

### Achat arceaux à vélo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'obtention de la compétence mobilités-Modes Actifs par la Communauté de Communes du Royans-Vercors en 2023 ;

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes du Royans-Vercors auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), dans le cadre du dispositif AVELO2,

Considérant que la Communauté de Communes du Royans-Vercors propose aux communes du territoire de se doter d'arceaux pour le stationnement des vélos par le biais d'un groupement de commande, et qu'une subvention de 50% est proposée par l'ADEME,

Considérant que la mairie de Saint-Julien-en-Vercors souhaite faciliter la circulation à vélo dans la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'adoption de la présente délibération, et de la convention qui lui est liée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
-VALIDE la proposition;

- PREND ACTE que la pose des arceaux est assurée par les services techniques de la Communauté de Communes du Royans-Vercors;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation au groupement de commandes.

#### Projet Espace Vie Sociale

Vertapop est un EVS créé sur le territoire des cinq communes sous l'impulsion de la CAF en 2019.

Le COPIL de Vertapop s'est tenu le mercredi 25 octobre 2023 à la Maison de l'Aventure.

Etaient invités les maires ou élus, les partenaires sociaux, les associations locales, les collectifs hébergés (ex jardins partagés) et des bénévoles.

Deux sujets principaux ont été abordés:

- Le fonctionnement de Vertapop, il est proposé un fonctionnement en commissions avec répartition des responsabilités en nommant des référents le cas échéant.

- Un programme de ré-écriture du projet Social. Ce projet devra être validé par la CAF fin 2024.

Vertapop souhaite que les élus des communes participent à ce projet.

### **10 Eau assainissement**

#### Abonnement et tarif de l'eau

Le sujet de l'abonnement et des tarifs doit encore être travaillé car il est dépendant des montants qui vont être engagés pour les travaux sur les réseaux eau assainissement suite à la validation des schémas directeurs. Une rencontre doit avoir lieu avec le département de la Drôme pour bénéficier d'un soutien dans le cadre des démarches d'appels d'offres qui vont devoir être lancées.

Le budget avancé est de 557 000€ sur 3 ans pour la réalisation des travaux avec 80% de subventions.

La prochaine réunion de travail des élus est fixée le 20 novembre.

### **11 Fibre**

#### Déploiement de la fibre

Une réunion d'information s'est tenue le 17 octobre avec le coordinateur de travaux. L'intégralité du piquetage a été réalisé et des conventions ont été adressées ou vont l'être à plusieurs propriétaires pour des demandes de permissions de voirie ou des servitudes. Les travaux de pose sont prévus au printemps 2024, la mise en service au printemps 2025. Une réunion est prévue le lundi 13 novembre avec les élus de Saint-Julien, de Saint-Martin, des représentants des sociétés Axione et ADN et le conducteur de travaux.

### **12 Sentiers**

#### Nouvel itinéraire de randonnée Bois de l'Allier et Petite Cornouze

Afin de proposer une alternative à la boucle « Pas de l'Allier – Pas des Voutes » par le pied des falaises, le Parc du Vercors aimerait mettre en place un itinéraire qui permettrait de proposer une randonnée au départ du Briac ou de la Plateforme en restant sur le bois de l'Allier et la Petite Cornouze. Il existe un chemin au Nord-Ouest du lieu dit « Porte Avant » qui permet de réaliser une boucle et rejoint le pas de l'Allier. Ce chemin, en grande partie sur la commune est un chemin communal. Au lieu dit les Granges, sur la commune de Saint Martin en Vercors, il se poursuit jusqu'au pas de l'Allier en séparant 2 parcelles de terrain également propriétés de la commune.

Plus en amont sur l'itinéraire projeté, au lieu dit l'Allier, un autre chemin relie la Plateforme à la Porte avant, à proximité des Rochers de Bournillon. Ce chemin se trouve également sur un terrain communal.

La proposition serait donc d'équiper en signalétique de randonnée et de baliser ces deux chemins afin de proposer un nouvel itinéraire aux randonneurs.

Les élus sont favorables à cette proposition.

### **13 Points divers**

#### Renforcement du réseau BT à partir du poste de la Matrassière



Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet établi par le SDED du renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste Matrassière ainsi que le plan de financement. Il n'y a pas de participation financière de la part de la commune.

La séance est levée à 20h45 la secrétaire de séance

Le Maire,

La secrétaire de séance, Baudrier Marie-Odile



Mairie de ST-JULIEN-EN-VERCORS  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*26 (Drôme)\*

*[Handwritten signature]*

